

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS

N^{os} 2021-650, 2021-651, 2021-652, 2021-653, 2021-658 ET 2021-659

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE **LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 juin 2021 ont été adoptés les règlements suivants :

RÈGLEMENT N^o 2021-650 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 2020-628 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'objet de ce règlement vise à modifier la constitution du comité, son quorum et ses règles de fonctionnement.

RÈGLEMENT N^o 2021-651 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 2020-636 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LES ENJEUX ENTOURANT LE LAC SAINT-AUGUSTIN

L'objet de ce règlement vise à modifier la constitution du comité, son quorum et ses règles de fonctionnement.

RÈGLEMENT N^o 2021-652 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 2020-640 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

L'objet de ce règlement vise à modifier l'annexe I (Tarification des locaux et plateaux d'activités de la Ville) et l'annexe K (Complexe sportif multifonctionnel).

RÈGLEMENT N^o 2021-653 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le règlement vise à modifier certaines dispositions concernant le fonctionnement du conseil local du patrimoine.

RÈGLEMENT N^o 2021-658 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 2019-584 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

L'objet de ce règlement vise à préciser que la ville doit favoriser les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

RÈGLEMENT N^o 2021-659 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES

L'objet de ce règlement vise à ajouter des traverses piétonnières sur le territoire de la ville.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles sur le site internet de la ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 30 juin 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture
www.VSAD.ca